

REPUBLIQUE DU CHILI
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RR.EE. (DIPOC-ASELEC)OF. ORD N° 1379

OBJ.: Renonciation à la nationalité chilienne.

REF.: Art. 5° de la Convention de Double

Nationalité souscrite entre le Chili et l'Espagne.

SANTIAGO, 24 JUILLET 1998.

DU : DIRECTEUR DE POLITIQUE CONSULAIRE ET IMMIGRATION

A : MME. LA DIRECTRICE DU REGISTRE CIVIL ET IDENTIFICATION.

1.- D'après la Note Verbale ci-jointe émanant de l'Ambassade d'Espagne du Chili et d'après les antécédents annexés, il ressort que monsieur VICTOR PEY CASADO a renoncé à la nationalité chilienne, en vertu de la norme énoncée à l'en-tête.

2.- En conséquence, et à votre discrétion, il conviendrait de faire effectuer les inscriptions correspondantes rendant compte de ladite renonciation.

Salutations.

Timbre : Ministère des Affaires Etrangères. Direction Politique Consulaire.

Signé : MARIO CADEMARTORI INVERNIZZI

Ministre Conseiller

Directeur de Politique Consulaire et Immigration

JVS/psh

DISTRIBUTION

- 1.- Registre Civil, a/annexes
- 2.- RR.EE (ARCHIGRAL)
- 3.- RR.EE. (DIPOC-ASELEC) arch.